

Détails des résultats de l'évaluation, date limite du 1^{er} septembre 2024 – programmes d'Artiste en résidence et de Développement de carrière

Répartition des subventions par discipline artistique – Programme d'Artiste en résidence

Discipline	Demandes approuvées	Demandes évaluées	Taux de succès	Montant octroyé (\$)	Montant demandé (\$)	Taux de financement
Architecture	0	0	0,0 %	0,00	0,00	0,0 %
Métiers d'art	0	2	0,0 %	0,00	17 000,00	0,0 %
Danse	0	0	0,0 %	0,00	0,00	0,0 %
Arts littéraires	0	1	0,0 %	0,00	10 000,00	0,0 %
Arts médiatiques	0	0	0,0 %	0,00	0,00	0,0 %
Arts multidisciplinaires	0	0	0,0 %	0,00	0,00	0,0 %
Musique	1	2	50,0 %	4 000,00	14 000,00	28,6 %
Théâtre	1	2	50,0 %	5 000,00	13 435,00	37,2 %
Arts visuels	6	9	66,7 %	29 643,50	60 143,50	50,9 %
TOTAL	8	16	50,0 %	38 643,50	114 578,50	34,9 %

Répartition des subventions par discipline artistique – Programme de Développement de carrière

Discipline	Demandes approuvées	Demandes évaluées	Taux de succès	Montant octroyé (\$)	Montant demandé (\$)	Taux de financement
Architecture	0	0	0,0 %	0,00	0,00	0,0 %
Métiers d'art	1	4	25,0 %	1 100,50	5 097,70	21,6 %
Danse	0	1	0,0 %	0,00	2 510,00	0,0 %
Arts littéraires	2	3	66,7 %	4 000,00	6 000,00	66,7 %
Arts médiatiques	1	1	100,0 %	1 610,00	1 610,00	100,0 %
Arts multidisciplinaires	2	3	66,7 %	5 250,00	9 000,00	58,3 %
Musique	8	12	66,7 %	16 614,04	24 914,04	66,7 %
Théâtre	0	0	0,0 %	0,00	0,00	0,0 %
Arts visuels	5	9	55,6 %	10 239,36	16 264,36	63,0 %
TOTAL	19	33	57,6 %	38 813,90	65 396,10	59,4 %

Le Conseil des arts du Nouveau-Brunswick est un organisme de financement des arts indépendant dont le mandat est prévu par la loi pour faciliter et promouvoir la création d'œuvres d'art et l'administration de programmes de



financement pour les artistes professionnel.les de la province. Ses programmes sont financés par le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts et par le ministère du Tourisme, Patrimoine et Culture. Le ministère a également procédé à un investissement supplémentaire au programme d'Artiste en résidence en réponse aux recommandations du rapport du Groupe de travail du Premier ministre sur le statut de l'artiste.